

Ensemble, relevons
les défis du vivant
et de l'environnement !

Taxe d'apprentissage 2023



Et donnons sens à votre versement

AgroParisTech répond aux enjeux liés aux agricultures, à l'alimentation, à la souveraineté alimentaire, à l'environnement, à la forêt, à l'eau et à la santé. Il forme pour demain, par une exposition au terrain et à la recherche ainsi que par des liens étroits avec les milieux professionnels, des ingénieurs, cadres, docteurs et managers dans le domaine du vivant et de l'environnement. Engagés, à même d'agir face aux enjeux économiques, sociologiques et environnementaux, et de contribuer à la création d'un avenir profitable à tous, ils sont vos futurs collaborateurs !

Nos spécificités

- Une couverture sans équivalent de l'ensemble des grands défis du domaine des sciences du vivant et de l'environnement
- Les dernières avancées d'une recherche de pointe
- Un partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques
- En prise directe avec les mutations de la société



Et aussi..

Un lien étroit avec les écosystèmes locaux des différents campus

62% de femmes dans nos formations

Un accueil de qualité des étudiants internationaux validé par le label « Bienvenue en France »

Pourquoi nous soutenir ?



En fléchant le solde de votre taxe d'apprentissage vers notre établissement, vous accompagnez nos étudiants sur le chemin de l'excellence et participez au développement de nos formations.

Le savez-vous ? AgroparisTech...

1 Forme ses étudiants aux transitions et adapte son offre pédagogique

- Cadrage des enjeux du changement climatique par la réalisation de la fresque du climat lors de l'unité d'enseignement « Enjeux et défis des sciences et technologies du vivant et de l'environnement », en tout début du cursus ingénieur et pour toute la promotion.
- Prise en compte du changement climatique, de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, de manière transversale à l'ensemble des enseignements, de la production primaire à la transformation.
- Construction d'une approche systémique tout au long de la formation.
- Ouverture de deux nouvelles dominantes d'approfondissement (cursus ingénieur) : « Cosm'éthique : conception, production et usages de produits cosmétiques durables » et « Gestion des interactions Eau et Agriculture face aux Changements globaux : GEAC ».

2 Innove en créant à Palaiseau un espace unique de travaux pratiques de plus de 2 500 m²

- Dédié aux TP et projets expérimentaux, cet espace permet de faciliter les interactions avec les dispositifs de recherche et d'entrepreneuriat.
- Organisé en zones équipées d'installations spécifiques à chaque discipline (biochimie, microbiologie, biologie végétale, agro-écologie, analyse sensorielle, chimie analytique, etc.), il offre une vraie porosité entre les différents secteurs de façon à faciliter le développement d'enseignements transversaux et de projets multidisciplinaires.

3 Affirme ses liens avec le monde professionnel

- 24 visites d'usine organisées pour les étudiants de 1^{re} année, permettant à l'ensemble de la promotion d'interagir avec des professionnels, de découvrir la diversité des entreprises de transformation de matières premières agricoles, la pluralité des produits et la variété des métiers qui en découlent.
- En 2022, lancement de réflexions et échanges dans un Comité d'Analyse Prospective Agricultures dont l'objectif est, avec des professionnels du secteur agricole, d'adapter nos offres de formations pour anticiper l'évolution des besoins du secteur en métiers.

4 Encourage les engagements en faveur d'une planète soutenable

- Soutien à la participation d'un groupe d'étudiants observateurs à la COP27 (après la COP26 en 2021).
- Appui aux étudiants membres de l'association Les Blairoudeurs : organisation d'une conférence sur l'agroécologie et opération de plantation de haies sur une ferme du plateau de Saclay.

5 Renforce la diffusion d'outils numériques et pédagogiques

- Mise à disposition pour tous les étudiants d'outils de recherche d'informations mutualisés et d'accès à distance à l'ensemble de notre documentation électronique (outils, bouquets d'e-books, de revues de grands éditeurs scientifiques, littérature technique et normes).



Du nouveau au sujet du solde de la taxe d'apprentissage

Après trois années de transition, un nouveau circuit de versement du solde de la taxe d'apprentissage - Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel - entre en vigueur en 2023.

La déclaration sera désormais effectuée via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril, exigible en mai (base du calcul : masse salariale N-1).

La collecte sera gérée par l'Urssaf et non plus directement par les établissements d'enseignement.

La plateforme SOLTéA (ouverture prévue le 25 mai 2023), mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), vous permettra de flécher votre versement vers les établissements habilités de votre choix (liste consultable sur les listes préfectorales).



Dates à retenir

**Déclaration du solde de la taxe
d'apprentissage par la DSN**

► **Avril 2023**

Prélèvement ACOSS - Caisse Nationale des Urssaf/ MSA

► **Du 5 au 15 mai 2023**

Fléchage de votre solde - SOLTéA

► **À partir du 25 mai 2023**

Comment nous soutenir ?

Retrouvez facilement notre établissement sur SOLTÉA

Un seul numéro à retenir, notre UAI : **0912456A**

À noter : la déclaration doit être effectuée par les collaborateurs ayant demandé au préalable un accès à Net-entreprises.

En savoir plus ?

Retrouvez toutes les informations utiles en flashant ce QR code



Contactez-nous

Pour toute demande d'information, contactez notre équipe.

Par e-mail :
taxe.apprentissage@agroparistech.fr

Par téléphone :
Sophie Feuillet au 07 60 05 88 01